



SE-UNSA REIMS

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 ac-reims@se-unsas.org
<http://sections.se-unsas.org/reims/>



SE-UNSA REIMS - Flash du 10 novembre 2010

SOMMAIRE

- 1/ Mutations 2011 : c'est parti !
- 2/ Budget 2011... non Bercy !
- 3/ Action budget : 16 000 témoignages contre 16 000 suppressions de postes
- 4/ Remplacements : un nouveau texte préoccupant !
- 5/ Rythmes scolaires : des débats dans les départements et l'académie

1/ Mutations 2011 : c'est parti !

La note de service mutations 2011 est sortie au B.O. spécial n° 10

Elle est accompagnée de trois autres notes concernant :

- > les dates et modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration
- > les affectations des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation à Saint-Pierre-et-Miquelon, et des personnels d'éducation et d'orientation à Mayotte
- > les mises à disposition auprès de la Polynésie française de personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré.

Ces opérations de mutations inter - académiques vont durer jusqu'au mois de mars 2010

Les revendications du SE-UNSA : « Mutations 2011 : C'est parti ! » > <http://www.se-unsas.org/spip.php?article2562>

Le SE-UNSA vous propose de vous accompagner dans vos démarches et offre un suivi personnalisé à ses adhérents
« Mutations 2011 : le BO nouveau est arrivé ! » > <http://www.se-unsas.org/spip.php?article2618>

Tous nos adhérents recevront la brochure mutations 2011. > [Vous la trouverez également en pièce jointe.](#)

Si vous êtes dans une situation particulière (Handicap ou grandes difficultés de maladie), contactez nous pour vous aider à constituer un dossier de bonification de points.

Des dates à noter dès à présent :

Ouverture du serveur : du 18 novembre au 7 décembre
GT académique bonification handicap : 13 janvier 2011
GT académique vœux et barèmes : du 21 au 28 janvier 2011
CAPN et FPMN mouvement inter : du 7 au 17 mars
Attention : Ceci ne concerne pas les contractuels

2/ Budget 2011 : non... Bercy !



À nouveau 16 000 postes supprimés à la rentrée 2011, des crédits qui s'effondrent, le gouvernement persiste et signe. La gestion comptable à court terme prime sur l'avenir de la Nation.

Projet éducatif ? Intérêt des élèves ? Rien de tout cela ne vaut devant les diktats libéraux. Dès le mois de mai, 16 000 suppressions d'emplois ont été annoncées dans l'Éducation nationale. Ne restait au ministère qu'à trouver les sources d'économies... La publication du rapport de l'Inspection générale décrivant un budget 2010 « partiellement insincère », une situation de tension généralisée et la pénurie de moyens face à une augmentation globale des effectifs n'y auront rien fait. Tous les indicateurs sont au rouge.

Où est la « parité » ?

L'enseignement privé a toujours revendiqué, et obtenu, 20% des moyens au prétexte d'un principe de parité. Il a suffi d'une déclaration opportune, la veille des annonces budgétaires, pour que l'école privée ne perde que 1633 postes soit 10 % des emplois supprimés. L'enseignement public en fait les frais : 90 % des suppressions ! Les indicateurs de performance conduisent à réduire tous les doublements à 1% dans les collèges publics mais seulement à

2 ou 3% dans le privé... qui sélectionne pourtant ses élèves. Un avantage évident : en avoir plus.

L'École paye le plus lourd tribut

Au contraire des écoles privées qui perdent 2500 élèves, les écoles publiques vont en gagner 3900. Ce sont pourtant elles qui vont perdre trois fois plus de postes. Même si on ne tient pas compte des 5600 surnombres pointés par le ministère, ce sont 3967 emplois qui disparaîtront des écoles publiques.

On incorpore désormais, dans le plafond d'emplois, 1962 ETPT(*) pour les stages en responsabilité des futurs candidats aux concours. Un bon moyen pour masquer la baisse des taux d'encadrement...

La scolarisation des 2 ans est une nouvelle fois sur la sellette, tout comme le remplacement. Si les surnombres vont pallier les manques à cette rentrée, ils ne seront plus là à la rentrée prochaine...

Les collèges vont être une nouvelle fois pressurés

Avec 4800 postes supprimés, les établissements du second degré vont être soumis à rude épreuve. L'augmentation des effectifs touche tous les niveaux et devrait atteindre les 50 000 élèves selon la Direction des évaluations et de la prospective du ministère. Les collèges attendent plus de 28 000 élèves supplémentaires. Le ministre a explicitement ciblé les collèges pour économiser un maximum de postes.

La solution trouvée passe par l'augmentation des effectifs par classe pour les établissements qui ne sont pas classés... Trente élèves, voire plus, cela risque de devenir la norme. Un recul historique et un mépris affiché pour le niveau considéré, par tous, comme celui qui souffre le plus aujourd'hui.

Ainsi que le SE-Unsa l'avait prédit, la réforme de l'enseignement professionnel va produire ses effets les plus désastreux en termes d'économies de moyens.

Comme dans le premier degré, les stages des étudiants sont intégrés dans les emplois avec les mêmes effets négatifs. Pis, **les vacataires, jusqu'alors rémunérés sur des crédits distincts, sont désormais décomptés dans le même plafond d'emplois que les titulaires. Il est à craindre qu'on assiste à une substitution : un vacataire coûtant moins qu'un titulaire... Les postes de remplaçants sont particulièrement visés.**

Des crédits de fonctionnement en chute libre

Le rapport de l'inspection générale pointait des rectorats et IA en difficulté voire en cessation de paiement. Cela ne va pas s'arranger. Tous les crédits sont diminués de 5%. Il y a fort à parier que les frais de déplacements et les actions de formation continue ne soient, une fois encore, laminés.

Les subventions aux EPLE ont diminué de 20% en trois ans. Inversement, celles pour l'apprentissage augmentent de plus de 25% en un an.

Pour le SE-Unsa, les 400 millions d'économies réalisées sur le dos de l'Éducation nationale apparaissent disproportionnées au regard des milliards concédés ici ou là.

Alors que d'autres pays, comme l'Allemagne ou les États-Unis, préservent et abondent les budgets alloués à l'Éducation, la vision uniquement gestionnaire du Service public ne prépare en rien la sortie de crise. Le SE-Unsa condamne cette logique qui hypothèque l'avenir de notre pays.

3/ Action budget : 16 000 témoignages contre 16 000 suppressions de postes

Le SE-Unsa ne peut laisser affirmer que les suppressions d'emplois à l'Éducation nationale, depuis 4 ans maintenant, n'ont aucun effet sur la réussite des élèves. Qui peut croire à de telles balivernes ?

Pour tenter de faire passer la pilule d'amaigrissement, la communication ministérielle n'est pas en reste. Le SE-Unsa a décidé de contrecarrer cette propagande. Il s'engage et organise une contre-communication sur plusieurs axes :

- une vidéo grand public,
- une affichette à diffuser très largement
- une interpellation directe des parlementaires, amenés à voter le budget 2011.

Pour cela, nous avons besoin de vos témoignages sur les conséquences concrètes de ces suppressions de postes.

Vous qui les vivez tous les jours, répondez à notre questionnaire interactif.

Rendez-vous sur <http://www.se-uns.org/spip.php?article2607> pour connaître tous les détails et participer à notre action.

4/ Remplacement 2nd degré : un nouveau texte préoccupant !

Le nouveau texte paru au BO du 14 octobre 2010 est préoccupant en raison des nouvelles dégradations qu'il peut induire pour l'ensemble des personnels titulaires et non titulaires...

Alors que ce sujet est très sensible, cette note de service n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les syndicats enseignants.

La FCPE a donné l'alerte quelques jours avant en annonçant par communiqué la prochaine publication d'un texte, supprimant le délai de carence de 15 jours, ce qui répondait à leur demande suite aux 150 recours déposés.

Quelques jours après, alors que nous avons demandé cette note au ministère, elle a été publiée au BO... Encore un bel exemple de dialogue social !

Le dispositif « courte durée » imposé en 2005 n'aurait-il donc pas eu le succès escompté ? La note le laisse entendre. Le SE-Unsa n'en est pas étonné.

Le décret n'est, pour autant, pas abrogé... S'ajoute dorénavant le principe d'une prise en charge rapide voire immédiate des élèves, quelle que soit la modalité trouvée dans ou hors de l'établissement, y compris dans l'académie frontalière pour les contractuels...

La situation des TZR ne va pas se simplifier. Ils seront particulièrement touchés avec l'élargissement recommandé des zones de remplacement. La zone départementale pour les disciplines les plus importantes, la zone académique pour les disciplines rares, vont devenir une règle de gestion rectorale. Les contraintes liées aux infrastructures routières ou ferroviaires citées dans le texte de 99, vont forcément peu peser au regard de la nécessité de service.

Cette note de service se situe dans le contexte d'une application méthodique d'une jurisprudence d'octobre 2009 qui écarte les TZR de l'application du décret de 50 (article 3 -heures de décharge en cas de CSD) et les soumet au seul texte de 99, considérant qu'ils ne sont pas affectés en établissement. La pratique est connue, même si nous n'avons pas fait de publicité à cet arrêt, cette fois elle est instituée ce qui va conduire à limiter les droits des TZR.

Dans ce cadre, l'enseignement sur des disciplines connexes qui, selon la note, devrait être encouragé pose problème. Pour nous, rien ne peut être imposé. Si la lettre du décret de 50 les en écarte, et si on leur applique celui de 99 qui ne le prévoit pas, seul le volontariat pourra le permettre.

Le recours aux assistants d'éducation et assistants pédagogiques : La note est particulièrement confuse. Leurs emplois du temps sont déjà complets et s'il s'agit de leur payer des vacances, le volet financement n'est pas prévu. Nous allons devoir là aussi être vigilants pour que les contrats soient respectés et que cette note ne conduise pas à diminuer les équipes de vie scolaire

Le recours aux contractuels : Il se confirme et s'organise toujours via le pôle emploi mais la note de service encourage les rectorats à passer une convention avec le pôle régional pour l'identification des besoins de remplacement et la constitution d'un vivier connu avant la rentrée....

La coopération inter académique souhaitée avec une possible intervention conjointe sur des académies frontalières va nécessiter également une vigilance accrue des contrats passés, et aussi sur le remboursement des frais. Cette disposition avait été annoncée quand avait été envisagée l'agence de remplacement. Réglementairement, elle ne peut s'appliquer aux titulaires.

Le recours aux étudiants en M2 : La mobilisation de ces étudiants, sur la base du volontariat pour le remplacement, et ceci dans le cadre de leur stage en responsabilité, relève de l'annonce car rien aujourd'hui ne permet d'organiser un tel dispositif.

Cela sera sans doute plus possible dans les années à venir quand les listes d'étudiants seront connues d'une année sur l'autre. Encore faudrait il qu'il y en ait assez pour fournir le secteur public une fois que le secteur privé les aura absorbés....Ce vivier relève beaucoup de l'utopie.

Enfin, les chefs d'établissement sont incités fortement à désigner un référent chargé de coordonner les remplacements et la prise en charge des élèves. Les CPE, voire des enseignants, pourraient bien finir par être sollicités pour ce rôle, ce que le SE-Unsa conteste.

Nous serons particulièrement vigilants sur l'application de cette note et défendrons les personnels si nécessaire. En effet, la rédaction confuse laisse présager des pressions sur l'ensemble des personnels. La vigilance sur les contrats des non titulaires sera de mise. Cette note ne pourra pas non plus conduire à la remise en cause des décrets statutaires des enseignants et des personnels d'éducation.

A l'heure où se préparent de nouvelles suppressions massives d'emplois pour 2011, ce texte est un nouveau leurre, alors que le recrutement de remplaçants formés est pourtant un réel besoin !

- Texte de la note de service : <http://education.gouv.fr/cid53540/menh1023436n.html>

5/ Rythmes scolaires : Des débats dans les départements et l'Académie de Reims

La conférence nationale sur les rythmes scolaires en est à sa phase des débats décentralisés.

Concrètement, des débats vont être organisés dans les quatre départements de l'Académie, ainsi qu'une table ronde au Rectorat.

Ardennes : Débat départemental à la salle polyvalente de Villers-Semeuse, **le mercredi 24/11/2010 à 17h30**

Aube : Débat départemental au lycée Camille Claudel à Troyes, **le mercredi 24/11/2010 à 14h00**

Marne : Débat départemental au Collège de Saint Memmie, **le mercredi 17/11/10 à 14h30**

Haute-Marne : Débat départemental au Lycée Bouchardon à Chaumont, **le jeudi 18/11/10 à 19h30**

Académie : Table-ronde académique au Rectorat, **le jeudi 02/12/10 à 17h00**

Pour le SE-UNSA les points clés sont :

- La question des rythmes est une question importante car elle est **un levier pour faire réussir d'avantage d'élèves.**
 - C'est une problématique qui concerne les enfants les plus jeunes mais aussi, très sérieusement, les adolescents. **La réflexion doit donc porter sur l'école, le collège et le lycée.**
-

- Il faut adopter **une vision globale des différents temps de vie** : scolaires, périscolaires, extrascolaires, familiaux.
- Il faut **articuler cadre national et mise en œuvre locale**. L'aménagement du temps scolaire relève du Ministère de l'Education Nationale. L'aménagement fonctionnel de celui-ci est une compétence du conseil départemental de l'Education Nationale, du conseil d'école et du conseil d'administration des EPLE. Il faut viser une harmonisation par bassin de vie.
- La semaine scolaire doit faire l'objet d'une approche quantitative mais aussi qualitative (même nombre d'heures pour tous mais des besoins spécifiques) : **24h à l'école, 27h au collège, 30h au lycée... toutes formes d'aide comprise.**
- La réflexion sur le temps scolaire ne peut pas s'exonérer **d'une réflexion sur les contenus d'enseignement**. Ils sont trop lourds et souvent synonymes d'empilement.
- L'année scolaire doit respecter **une alternance équilibrée de périodes de travail et de périodes de repos (7/2) et une amplitude de zonage réduit.**

Pour le **SE-Unsa** la question des rythmes est une question sérieuse. Les enseignants sont toujours aussi attentifs à des évolutions qui permettraient aux élèves de mieux réussir leur scolarité et de trouver davantage d'équilibre.

Ils souhaitent aussi que ces évolutions prennent aussi en compte leurs besoins d'amélioration de leurs conditions de travail. Elles ont été considérablement dégradées par la nouvelle définition de leur service et les nouveaux programmes dans le premier degré, par la multiplication des heures supplémentaires et des services partagés dans le second degré.

Toute nouvelle modification ne devra pas négliger cette aspiration des enseignants à mieux vivre leur métier.

Mon choix c'est l'Unsa !

Vos contacts au Se-UNSA :

Jean-Michel ALA VOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA 06.88.30.23.74

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, Sylvie GANTHIER, Jérôme BOUINOT et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, élu(e)s en CCP Enseignants non titulaires

Smaïn AFARTOUT et Mélanie CARTON, élu(e)s en CCP Non enseignants, non titulaires

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/reims/spip.php?article109>